

# CONTRAT DE SERVICES

Entre : le Studio

**Le voisin est musicien  
12 rue du canal  
lieu dit ATRAPS  
45480 CHAUSSY**

représenté par Mr Jean Pascal VIELFAURE

et le Client :

**Mr ou Mme xxxx  
Habitant à xxxxx**

## EXPOSE PREALABLE

il a été convenu de réaliser les prestations suivantes :

- Ecoute de cd ( maquette & démo)
- Conseils artistiques
- Mixages
- Enregistrement ( prise de voix et/ou musicale)
- Cours de MAO

conformément aux conditions financières et aux conditions générales ci-après, que les parties reconnaissent bien connaître et accepter.

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels le Client confie au STUDIO une ou plusieurs œuvres ou cd, afin que le Studio puisse réaliser l'une des prestations déjà énumérées ci-dessus.

- la rémunération du studio peut être forfaitaire ou à l'heure
- L'œuvre confiée est la propriété exclusive de la personne physique ou morale l'ayant confiée au Studio.
- Le Studio s'engage à ne pas copier et ou diffuser à des fins personnelles les œuvres confiées.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE REALISATION DE LA PRESTATION**

- 2.1. La prestation sera exécutée dans les locaux du studio.
- 2.2. La livraison du cd master ou le compte rendu des avis et conseils artistiques personnalisés se fera aux dates précisées d'un commun accord.
- 2.3. Si le Studio venait à être indisponible, le Studio s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais et à prendre à sa charge toute solution permettant de réaliser la prestation sur laquelle il est défaillant.

## **ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DU STUDIO**

- 3.1. Le Studio s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation du cd master et exécutera donc la Prestation, avec tout le soin possible et se conformera aux règles de l'art du moment en usage dans la profession pour le type de prestation effectuée.
- 3.2. Pour le cas où des fichiers, données, ou tout autre document seraient confiés au Studio par le Client, il appartiendra au Studio de se prémunir, le cas échéant, contre les risques de perte ou d'accident en effectuant des sauvegardes de l'ensemble des éléments reçus.

## **ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DU CLIENT**

- 4.1. Le Client s'oblige à procurer au Studio toutes facilités d'accès et aides nécessaires afin de lui permettre d'effectuer sa Prestation dans les meilleures conditions.
- 4.2. Le Client s'engage à respecter les conditions financières ainsi que les modalités de règlement du Contrat.

## **ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES**

5.1 Les conditions financières et modalités de règlement sont fixées comme suit :

- paiement au comptant à la livraison complète du cd master
- paiement horaire en début de chaque séance pour : les séances d'enregistrement ou cours de MAO .

## **ARTICLE 6 : PROPRIETE**

6.1. Il est expressément convenu que le Client est seul propriétaire de l'œuvre objet du présent Contrat.

6.2 Toutefois et afin de proposer ses services gratuits lors de casting voix, le Studio pourra éventuellement avec l'accord signé du client proposer l'écoute des bandes démo de voix laissée en dépôt au Studio pour archivage dans la banque de données casting voix .

## **ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE**

7.1. Le Studio s'engage expressément à respecter la plus stricte confidentialité concernant toutes les informations qui lui sont transmises par le Client.

**le Client, le**  
*nom et qualité du signataire*  
*mention « lu et approuvé »*

**le Studio, le**  
*nom et qualité du signataire*  
*mention « lu et approuvé »*

*lu et approuvé*

